

## ➤ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019**

**PRESENTS** : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, MAS Grégoire, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis

**ABSENTES EXCUSEES** : DELTEIL Danielle, ZARA Gwenaëlle,

### **ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :**

- **DELIBERATIONS :**
  - Adoption du rapport de la CLECT
  - Attribution de l'indemnité au receveur municipal
  - Création d'un poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
  - Création d'un poste adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- 

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire interroge l'assemblée afin d'ajouter une délibération qui doit être prise dans le cadre de l'acquisition d'un terrain pour y créer une réserve d'eau destinée à la défense incendie.

Le Conseil Municipal approuve la décision à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS :**

#### **ACHAT PARCELLE DE TERRAIN :**

Madame GAY Rowena (anglaise) désire acquérir la propriété de NEW Karen au lieu-dit les Peyreroux.

Maître LAPORTE vient d'en informer Madame le Maire. Le secteur où se trouve cette propriété n'étant pas alimenté en défense incendie, la commune se porterait acquéreur d'une surface nécessaire, 100 m2 environ afin d'y créer une réserve d'eau (bâche à incendie).

Si le Conseil Municipal est d'accord, Madame le Maire contactera un géomètre ainsi qu'un membre du SDIS afin de délimiter la parcelle nécessaire à cette réalisation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

#### **ADOPTION RAPPORT DE LA CLECT :**

Cette dernière a rendu son rapport le 5 septembre 2019. Madame le Maire propose de délibérer pour l'adoption du rapport définitif de la commission locale d'évaluation (qui a été transmis à tous les membres) avec l'incidence sur l'attribution de compensation définitive au 31/12/2019, à savoir le versement de la somme de 19 918.54 €, soit une baisse de 1608 €.

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce rapport à l'unanimité.

#### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le montant de l'indemnité allouée à Madame COGNE en qualité de comptable du Trésor Public chargée de fonction de receveur municipal pour la commune doit être voté. Le montant de cette indemnité s'élèvera à 167.30 € net.

Le Conseil Municipal approuve la décision.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

A l'heure actuelle Madame HADJ YAHIA Elima, Linda est payée sur la base de 21 heures semaine scolaire. Ce poste doit être supprimé au profit de la création d'un poste à 1h30 semaine scolaire. La commune de Fajoles l'embauchera comme cantinière après le départ de Mme FRIZOT Nadine à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>er</sup> CLASSE :**

La secrétaire de mairie augmente de grade par son ancienneté et il doit être créé le poste qui correspond à son nouveau grade, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire rappelle qu'elle a transmis le rapport d'activité du SIVU DU TOURNEFEUILLE à chacun des membres du conseil. L'assemblée n'ayant pas de question particulière, le compte rendu est approuvé.
- Une documentation concernant le nouveau réseau de proximité des Finances Publiques. Afin d'assumer une meilleure accessibilité des services public à la population l'implantation de beaucoup plus de points de contacts est prévue dans l'ensemble des bassins de vie et des cantons, particulièrement en milieu rural.
- La fiscalité de l'Aménagement peut être modifiée. Actuellement la taxe s'élève à 1 % hors des exonérations qui avaient été prévues du taux de cette taxe. L'assemblée ne désire pas effectuer de changement du dit taux.
- La croix se trouvant place de l'église a été détruite par une fausse manœuvre d'un véhicule dont le propriétaire s'est exonéré d'en informer la mairie. Une plainte a été déposée par Madame le Maire. L'assurance de la mairie participera à la restauration du monument.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'après avoir demandé des devis, elle a changé le bureau de vérification en électricité, le tarif ayant baissé de 50 %. Nouveau bureau de vérification : VERITAS à ONET LE CHATEAU. Une convention a été signée pour 3 ans.
- Les travaux de la salle polyvalente sont terminés.  
Des suppléments ont dû être réalisés :  
Pose de plinthes, bouchage des 3 ouvertures de l'ancien chauffage, peinture des fenêtres extérieures, repise de fissures intérieures, etc.....Le montant s'élève à 3284 € HT. Le contrôle de la sécurité de la salle s'effectuera le 26 novembre 2019.
- Le bilan de l'action Initiative Artisanat nous a été adressé, par la Chambre des Métiers. La liste des dossiers accompagnés dans le département au cours de l'exercice 2018-2019 en reprise, création et développement y est jointe.
-

- Le congrès Départemental des Maires a eu lieu en octobre à PRAYSSAC. Il a été axé sur la lutte contre l'incivilité vis-à-vis des élus. Les pouvoirs de police du maire ont été rappelés.
- Le projet de réforme de la fiscalité locale directe est actuellement débattu au parlement. Il prévoit notamment la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales d'ici 2023. Sous réserve des aménagements qui pourront être apportés par le législateur, il est prévu de compenser dès 2021 la suppression de la part communale de la Taxe d'Habitation par un transfert de la part Départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties. Rien n'est encore définitif.
- CAUVALDOR recherche un terrain pour création camping vert : 5 hectares jusqu'à 15 hectares.
- Les tarifs de location de la salle polyvalente doivent être revus :

Ancien tarif : Associations du village : gratuit

Habitants Masclat : 60 € + 45 € de chauffage

Habitants extérieurs : 150 € + 45 € de chauffage

Caution : 200 €

Il est proposé de réfléchir à de nouveaux tarifs

Après concertation :

Nouveau tarif : Association du village : gratuit

Habitants Masclat : 80 € chauffage et clim compris

Habitants extérieurs : 170 € chauffage et clim compris

Caution : 200 €

- Madame GREGORY Laurette est passée en mairie afin de nous informer qu'elle déposait des fleurs au monument aux morts chaque année. Son père est décédé pendant la guerre d'Indochine. Elle a regretté que la plaque qui porte les noms des combattants d'Indochine n'ait pas été modifiée comme les autres, sur fond noir. Madame le Maire lui a affirmé qu'elle allait s'occuper de cette modification.

#### QUESTION DIVERSES :

Aucune question particulière n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD

